



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

diplômes

Question écrite n° 54947

Texte de la question

M. Christophe Sirugue attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le projet de suppression du brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien (BAPAAT). En effet, la réforme préconisée par le rapport de février 2014 de la Mission relative à l'évaluation de la politique ministérielle de formation et de certification aux métiers du sport et de l'animation, rendu par l'Inspection générale du sport et de la jeunesse, inquiète particulièrement les organismes de formation concernés qui affirment l'importance de ce diplôme de niveau 5 s'adressant particulièrement à un public jeune rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Selon ces organismes, le BAPAAT constitue une première qualification pour des jeunes en échec scolaire et une première issue vers le monde professionnel. Les publics concernés n'auraient pas la possibilité d'intégrer directement une formation de niveau supérieur. Ils trouvent dans l'alternance entre l'apprentissage des compétences pratiques et des compétences théoriques un modèle de sortie du système scolaire classique dans lequel ils ont échoué pendant plusieurs années. Aussi lui demande-t-il de reconsidérer le projet de suppression du BAPAAT.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Sirugue](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (5^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54947

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Ville, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 mai 2014](#), page 3654

Question retirée le : 4 octobre 2016 (Fin de mandat)